



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014** à **18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

THEME : SPORTS 1.

OBJET :

CENTRE DE MEDECINE
SPORTIVE - DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine,
PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.

REÇU LE

12 JUN 2014

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Rapporteur : Bruno DAVANTURE.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Hautes-Alpes, ainsi que le CNDS subventionnent le fonctionnement du Centre de Médecine Sportive et le suivi médical des athlètes classés sur les listes de haut niveau.

Par délibération en date du 12 février 2014, le conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune, comprenant le budget prévisionnel du Centre de Médecine Sportive et intégrant les subventions de ces différents organismes conformément au budget joint à la présente délibération.

Il convient aujourd'hui de formaliser les demandes d'aides pour le fonctionnement du Centre de Médecine Sportive et le suivi des athlètes de haut niveau pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, pour le fonctionnement du Centre de Médecine Sportive, l'aide :
 - du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 10 000 €,
 - du Conseil Général des Hautes-Alpes à hauteur de 12 500 €,
 - du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 13 000 €.


Le budget prévisionnel total du centre de médecine sportive étant de 57 000 € ;


- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014